

# Le Cloître-**infos**

N° 55 Décembre 2023



**VOUS ÊTES CONVIÉS  
AUX VŒUX DE LA  
MUNICIPALITÉ  
LE SAMEDI 13  
JANVIER 2024  
À 19H00**



## SOMMAIRE :

|                                             |      |
|---------------------------------------------|------|
| Le mot du maire                             | p.2  |
| Les échos de l'école<br>des lutins          | p.3  |
| Vie municipale et<br>communautaire          | p.4  |
| Vie pratique                                | p.6  |
| Vie associative                             | p.9  |
| patrimoine communal                         | p.10 |
| A voir dans les environs                    | p.10 |
| Le coin des herbes<br>et fleurs comestibles | p.11 |
| Le coin des gourmands                       | p.12 |
| Le carnet                                   | p.12 |
| Agenda                                      | p.12 |



## Tempête Ciaran, solidarité

L'année 2023 nous aura marqués par la tempête Ciaran. Nous avons été tous bousculés dans notre vie quotidienne par le manque d'électricité, d'eau potable, de réseau mobile, d'internet et de lignes fixes.

Nous avons essayé au mieux de gérer cette crise, mais je déplore qu'ENEDIS et la compagnie des eaux VEO-LIA n'aient pas été joignables, ce qui ne permettait d'organiser la cellule de crise qu'au bout de 2 jours.

Toutefois, notre commune a été relativement épargnée puisque les bâtiments communaux, l'école primaire et les édifices religieux n'ont subi aucun dégât. En revanche, beaucoup d'arbres sont tombés à Saint Voirin et surtout à Saint Jean.

Je salue la solidarité des habitants ; en effet, des bénévoles se sont mobilisés pour dégager les routes communales. Des agriculteurs sont venus en aide à leurs voisins âgés afin qu'ils puissent bénéficier du chauffage grâce au prêt d'une génératrice. J'adresse mes remerciements à toutes les personnes qui ont permis que cette chaîne de solidarité fonctionne.

J'ai essayé de recenser au mieux les personnes qui étaient dans le besoin. Le monde agricole a su s'organiser en autonomie malgré les difficultés. Quant aux particuliers, les personnes vulnérables ont été accompagnées. Un tel événement est l'occasion de prendre conscience que la solidarité est une valeur importante dans ces moments éprouvants.

## La MAM

Le chantier de la maison d'assistances maternelles se termine. Les peintures, les revêtements de sol, les menuiseries intérieures sont réalisés. La façade en polycarbonate et les clôtures sont posées ainsi que la chaudière à pellets. Ce bâtiment de 158 m<sup>2</sup> est dimensionné pour l'accueil de 12 enfants. Il sera performant au niveau thermique et pour la qualité de l'air intérieur.

Les 3 assistantes maternelles ont été choisies. Cassandra Mesnard, Cyndie Serrière et Catherine Bronnec commenceront l'accueil des jeunes enfants au mois de janvier 2024 dans ces nouveaux locaux flambant neufs. Elles s'acquitteront d'un loyer de 750€ mensuels ; les familles seront leurs employeurs.

Cet équipement répond à une demande locale d'accueil de jeunes enfants et permettra de conforter les effectifs de l'école primaire.

Depuis la construction de la salle polyvalente en 1983 aucun bâtiment communal n'avait été construit.

La municipalité souhaite aux assistantes maternelles beaucoup de réussite.

## Rénovation thermique

La commune a lancé également le projet de rénovation des bâtiments communaux avec le remplacement de la chaudière fuel. Une étude thermique et de faisabilité avait été menée en 2022. Il convenait, avant le lancement de ce projet, de déterminer si les économies d'énergie attendues atteignaient 40% afin d'obtenir les subventions de l'État, de la Région et du Département. Les diagnostics des bâtiments ont été réalisés par des bureaux d'études habilités. Nous allons donc lancer la consultation pour le choix de l'architecte qui aura la charge de ce projet.

## Internet et réseaux mobiles

La tempête Ciaran est venue retarder le déploiement de la fibre optique. À la suite des dégâts, la société AXIONE a fait un repérage des dégradations et va y remédier. Je suis donc dans l'incapacité de vous donner une date de mise en service.

Les travaux d'installation de l'antenne de couverture mobile à Crahel sont terminés. Il reste l'étape d'ouverture commerciale auprès des opérateurs mais malheureusement, nous n'avons pas de date précise à vous donner. Néanmoins, nous sommes satisfaits que ce chantier aboutisse, le dossier ayant été amorcé en octobre 2019.

Je vous souhaite, avec le conseil municipal, une bonne et heureuse année 2024.

**Dominique BILIRIT**



# LES ECHOS DE L'ECOLE DES LUTINS

L'année scolaire a bien démarré avec les différents projets proposés aux enfants de l'école.

Les CP/CE/CM se sont rendus à la piscine communautaire, à Châteaulin, avec les élèves de Lannédern, 2 fois par semaine, **du 11 septembre au 20 octobre 2023.**

Chaque mardi matin, les enfants suivent des cours de breton. C'est l'association Mervent qui intervient à l'école.

Ces activités sont financées par la commune à hauteur de 1400€ pour les cours de breton et 1382€ pour la piscine.



A la garderie avec Véronique, nous faisons de beaux dessins.



**A l'occasion d'Halloween, Julie avait préparé un repas « d'enfer » !**



## COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



## REPAS DES ANCIENS

Ils étaient une quarantaine d'invités à se retrouver, dimanche 19 novembre 2023, au repas offert par la commune aux habitants du Cloître-Pleyben, âgés de 65 ans et plus. Rendez-vous avait été pris au restaurant local Les Dix Raisons. Les aînés apprécient particulièrement ce repas qu'ils partagent avec les élus. Les doyens de l'assemblée étaient Jeannette Diraison, née en 1934, Marie-Madeleine Le Gall, née en 1935, et Jean Bicrel, né en 1930.



## LA MAM

La Hakuna MAM'tatas ouvre ses portes le 8 janvier 2024 dans les nouveaux locaux situés 9 bis rue de la mairie au Cloître Pleyben. Il nous reste 3 places de disponibles pour accueillir vos enfants de 7h à 19h du lundi au vendredi.



## LA BANQUE ALIMENTAIRE

Comme tous les ans le dernier week-end de novembre a eu lieu la collecte pour la banque alimentaire. Malgré la conjoncture défavorable les gens ont été généreux puisque le tonnage est quasiment équivalent à celui de l'an passé.

Merci aux donateurs et aux bénévoles qui ont assuré les permanences dans les magasins et le rangement dans les locaux de l'épicerie sociale

**Noël L'Herrou**

## LA COMPAGNIE ANIME TES RÊVES

La compagnie de théâtre **Anime Tes Rêves** est investie dans la commune et soutenue par la mairie depuis 19 ans. Elle est très reconnaissante de ce soutien indispensable ! Durant cette année 2023 elle a proposé plusieurs activités dans la salle polyvalente.

**Les cours de théâtre d'improvisation se sont poursuivis les vendredis soirs jusqu'en juin.**



Ils ont repris en septembre pour le plus grand plaisir des adolescents et des intervenantes de la compagnie.

Il y a eu 3 matchs d'improvisation théâtrale durant l'année, avec un public toujours bien présent et très enthousiaste.

Ils sont gratuits et ouverts à tous.

Une collaboration avec l'APE de l'école s'est mise en place lors du troisième match le 20 octobre.

**Cette action doit être renouvelée en 2024 avec le prochain match du 26 janvier.**

Les artistes ont bénéficié de la salle polyvalente pour les répétitions de leurs spectacles :

**KalÖnn**, au cœur du vivant en février.

**Les Bulleuses**. Buller, c'est la santé ! En avril, avec une représentation le 21 avril. **BLOOM**, d'où vient la neige ? Duo de clown, en avril, en octobre et en novembre.

**Bigouden Light**, un spectacle aux costumes entièrement lumineux sur les femmes de Bretagne, en novembre."



## L'ÉLECTION DE MISS FRANCE S'EST INVITÉE À LA TARTIFLETTE DE L'APE

Grand moment au Cloître-Pleyben, le samedi 16 décembre 2023. Ce jour-là, l'enfant du pays, **Noémie Le Bras, élue Miss Bretagne 2023 en septembre**, a concouru pour le titre de Miss France. Les petits lutins, l'association des parents d'élèves de l'école de la commune, organisant ce même jour un repas tartiflette, l'occasion était trop belle de partager entre tous les convives, le suspens de cette élection.

L'émission a donc été retransmise pendant la soirée et chacun espéra voir la jeune cloîtrienne ceindre l'écharpe de Miss France, à l'issue de la soirée.

## L'AMBIANCE ÉTAIT AU RENDEZ-VOUS DE LA BOUM D'HALLOWEEN

**Le dimanche 29 octobre 2023**, l'Association des parents d'élèves a organisé pour la seconde fois une boum d'Halloween. Citrouilles et gentils monstres avaient pris possession de la salle polyvalente, et le petit peuple d'Halloween en habits de sorcières et autres créatures a investi l'espace. Tous les ingrédients étaient à nouveau réunis pour passer un très bon après-midi : bonbons, bonne musique et bonne humeur.



## DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR LE PROJET D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le **PLUiH (Plan local d'Urbanisme intercommunal-Habitat)** a vocation à remplacer d'ici 2024 l'ensemble des documents d'urbanisme existants sur les communes.

Après l'élaboration du diagnostic et le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les années 2022 et 2023 ont été consacrées à l'élaboration des pièces réglementaires du document (plan de zonage, règlement écrit et orientations d'aménagement et de programmation). Un travail collaboratif important a été mené avec l'ensemble des Maires pour la définition du zonage des communes.

### DES PRIORITÉS PARTAGÉES POUR L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les principes partagés par les élus sont la priorité donnée à la protection des espaces agricoles et à la conservation des espaces naturels. Du point de vue environnemental, le futur document d'urbanisme vise à mieux prendre en compte la biodiversité, à renforcer la présence de la nature en ville, et à réduire la dépendance de la voiture en ville.

Autre priorité abordée : les commerces de proximité. Avec comme objectif de maintenir les commerces existants, et ne pas faire concurrence aux commerces des centralités par le développement des espaces commerciaux périphériques.

Pour les logements, la mixité urbaine est encouragée, notamment en privilégiant le renouvellement urbain et la densification des centres. Les travaux sur le volet habitat ont réuni des acteurs institutionnels et des professionnels de l'habitat. Ils se sont traduits par un engagement fort de l'intercommunalité, tant dans l'accompagnement des particuliers dans leur projet de travaux que dans le cadre de la revitalisation des centres des communes.

### UNE EXPOSITION PUBLIQUE DANS CHAQUE MAIRIE

La dernière étape de la concertation publique approche. Afin d'associer les habitants du territoire et de les informer du mieux possible, les élus ont souhaité organiser une exposition publique dans chaque mairie pour présenter le projet. L'exposition a commencé le **15 décembre 2023 et prendra fin le 8 janvier 2024**. Trois réunions publiques ont également été organisées lors de cette phase de concertation.

## VIE PRATIQUE

### INFO LOGEMENT

#### Que deviennent les autres déchets ménagers ?



Tous les déchets qui ne sont pas recyclables et que vous mettez dans votre poubelle gris, sont dirigés après collecte vers l'incinérateur de Blec.

Le SICEPAQ qui gère cette structure regroupe plusieurs collectivités publiques, dans un but environnemental et financier, rendant de la chaleur aux serres voisines ainsi que de l'électricité qui est injectée dans le réseau.

Malgré tout, le coût de l'incinération reste important et est supporté par les collectivités partenaires en fonction du tonnage de déchets qu'elles y apportent.

La qualité du tri que nous faisons est donc importante pour maîtriser le coût de la rédemption que nous devons acquitter pour l'élimination de nos déchets.

#### Que dois-je apporter à la déchetterie ?

Notre communauté de communes gère trois déchetteries, à Ploervez-Forzy, Châteaulin et Pleyben. Les résidents de la communauté peuvent librement apporter leurs déchets dans n'importe laquelle de ces trois déchetteries.

Elles sont équipées pour recevoir tous les déchets qui ne sont pas ménagers, à savoir cartons, ferrailles, encombrants, déchets verts, mobilier, articles de sport et de loisir, etc...

Il est à noter que certains déchets peuvent être valorisés par la communauté de communes auprès des organismes de recyclage mais que pour beaucoup d'autres leur élimination a un coût.

Nous ne pouvons bien sûr que vous recommander, quand c'est possible, la réutilisation des biens plutôt que leur destruction.

L'association « 7j 7n » recueille en particulier les biens qui sont réutilisables au cours de permanences de collecte qu'elle tient régulièrement dans chacune des déchetteries. Les vêtements qui peuvent avoir une deuxième vie peuvent également être déposés dans les locaux d'Abz29 situés à Châteaulin, route de Crozon, afin qu'ils puissent être triés par des personnes en situation de ré-insertion puis revendus dans une boutique de types ouverte à tous ou réorientés vers des filières de recyclage.

Dans le même esprit, nous encourageons tous ceux qui le peuvent à conserver chez eux leurs déchets de jardin qui peuvent être utilisés en paillage ou en compost.

**adil de Ploervez**  
**info logement**

Je souhaite réaliser un investissement locatif. Quelles sont mes obligations en matière de performance énergétique du logement que je vais mettre en location à Ploervez ?

Notre service de l'adil de Ploervez est à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet d'investissement locatif. Nous vous aiderons à comprendre les obligations en matière de performance énergétique du logement que vous allez mettre en location à Ploervez.

Notre service de l'adil de Ploervez est à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet d'investissement locatif. Nous vous aiderons à comprendre les obligations en matière de performance énergétique du logement que vous allez mettre en location à Ploervez.

#### • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES •

#### Comment bien trier nos déchets



Tout le monde en a aujourd'hui conscience : le tri de nos déchets est devenu une nécessité environnementale et économique.

Nous en connaissons les grands principes et pourtant, parce que nous avons le souci de bien faire, nous nous interrogeons parfois sur la destination à donner à tel ou tel déchet.

La présente notice a pour but de vous éclairer sur les différentes modalités de tri et de les illustrer avec quelques exemples concrets. Elle a été rédigée en collaboration avec le service d'élimination des déchets de la communauté de communes et nous remercions Damien BALL, animateur du tri, pour son aide précieuse. Elle est également suite au moment d'échange que nous avons pu avoir avec le service du tri lors de leur état des lieux du forum des associations du 2 septembre.

#### Que faire de mes déchets biodéchets ?

Les biodéchets sont essentiellement issus des produits alimentaires (planchures, restes des repas...). À l'exception des produits canalisés, autant que vous le pouvez, faites-en du compost.

La loi prévoit que le tri des biodéchets deviendra obligatoire à compter du 1er janvier prochain pour les collectivités. La communauté de communes étudie actuellement les moyens qui permettront à toute personne de le faire. Bien sûr, si vous possédez un peu de terrain, l'utilisation personnelle d'un composteur est à privilégier.

La communauté encourage dès à présent les particuliers à s'équiper de composteurs et propose de les acquérir à prix réduit par son intermédiaire (réservation par mail à [compostage@ccppzay.fr](mailto:compostage@ccppzay.fr)).

Les biodéchets représentent actuellement une part importante des déchets ménagers dont l'élimination par incinération est onéreuse, en dehors d'être un fait sans écologie puisque ces déchets qui sont composés à 80 % d'eau sont incinérés alors que bien souvent le journalet est traité sur place, sans être transporté. L'élimination des biodéchets par l'usage du compost est donc un point important de la bonne gestion de l'élimination de nos déchets.

#### Quels déchets dois-je mettre dans mon bac de collecte sélective ?



La règle de base est que je mets dans mon bac jaune tout emballage ménager. À savoir : les cannettes, emballages de glaces, papiers, petits cartons...

Malgré ceci, vous pouvez avoir toujours certaines interrogations. Vous trouverez ci-après un jeu de questions-réponses sur des sujets courants qui nous inspirent, nous aider. Et si le doute persiste, mettez le déchet concerné dans votre poubelle gris d'ordures ménagères pour éviter un refus au centre de tri, toujours préjudiciable.

Que faire de nos déchets ? Tout le contenu des bacs jaunes, après avoir été collecté, est conduit au centre de tri de Fouesnant. Celui-ci est géré par « Les Ateliers Fouesnantaux », atelier protégé qui emploie en particulier des travailleurs en situation de handicap. Les déchets sont triés mécaniquement mais aussi en partie manuellement et sont autant que possible valorisés et recyclés auprès de prestataires spécialisés.

## QUELQUES RÈGLES DE BON VOISINAGE

Tout est tellement plus simple et agréable lorsque l'on s'entend avec ses voisins !

Plantation et entretien des haies, arbres, arbustes  
La distance minimale à respecter par rapport au terrain de votre voisin varie selon la hauteur de votre plantation.  
Ainsi, vous pouvez planter un arbre de plus de 2 mètres à condition de respecter une distance minimale de 2 mètres jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine. Il n'existe pas de limitation de hauteur pour les arbres qui sont plantés à plus de 2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine.

**Cependant, si l'arbre a une hauteur inférieure ou égale à 2 mètres, vous devez respecter une distance minimale de 0,5 mètre jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine.**

La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre et la distance depuis le milieu du tronc de l'arbre.

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux vous appartenant qui avancent sur le terrain de votre voisin relève de votre responsabilité. Votre voisin peut vous contraindre à les couper, mais il n'a pas le droit de les couper lui-même.

En cas de litige, il est recommandé de discuter pour trouver un compromis.

Il est recommandé de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet pour ne pas déranger ou d'loger les oiseaux pendant la période de nidification.

Dans le cadre d'une location, c'est au locataire de s'occuper de la taille et de l'élagage des arbres et arbustes.

**Horaires de tonte de pelouse (service-public.fr, 28 mai 2023)**

**Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 19h30.**

**Les samedis, de 9h à 12h et de 15h à 19h.**



### Arrêté concernant l'élagage ou l'abattage d'arbres

Le Maire de LE CLOITRE-PLEYBEN

Vu le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 et L. 2213-1,

Vu le code de la voirie routière, notamment son article R 116-2,

Vu le code rural et de la pêche maritime,

Vu le règlement sanitaire départemental,

Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantés en bordure des voies communales et des chemins ruraux risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'empreinte de ces voies aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière et pédestre que la conservation même des voies, ainsi que la sécurité et la maintenance des réseaux aériens,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'abattage des arbres et branches morts pour assurer la sécurité des personnes et des biens le long des voies et chemins communales, Considérant qu'il importe de rappeler aux propriétaires riverains les obligations qui leur incombent à cet égard, ainsi que celles qui leur incombent le long des routes départementales,

**Article 1 :** Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les places et les parcs publics de stationnement) et des chemins ruraux (sentiers, chemins) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux. Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

**Article 2 :** Les riverains des voies communales et des chemins ruraux doivent procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur lesdites voies et chemins.

**Article 3 :** Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants.

**Article 4 :** En bordure des voies communales et des chemins ruraux, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage prévues aux articles 1 et 2 peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains.

Mairie de Clotre-Pleyben - 11 rue de la Mer - 29090 LE CLOITRE-PLEYBEN  
02 98 28 68 08 - www.clotrepleyben.fr



### RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

→ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;

→ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux ;



Tous les élevages de volailles non commerciales doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune : [www.marsdemarche.agriculture.gouv.fr](http://www.marsdemarche.agriculture.gouv.fr)  
Arrêté du 24 février 2008 : [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

### PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- limiter l'accès des visiteurs à l'élevage (notamment les enfants) et en particulier les visiteurs non autorisés ;
- éviter tout contact direct entre les visiteurs et vos animaux, notamment les visiteurs non autorisés ;
- ne pas laisser entrer dans un élevage de volailles non commerciales des visiteurs non autorisés ;
- limiter et contrôler la circulation des visiteurs, notamment les visiteurs non autorisés, à l'intérieur de l'élevage de volailles non commerciales ;
- limiter et contrôler la circulation des visiteurs, notamment les visiteurs non autorisés, à l'intérieur de l'élevage de volailles non commerciales ;
- limiter et contrôler la circulation des visiteurs, notamment les visiteurs non autorisés, à l'intérieur de l'élevage de volailles non commerciales ;

**Si une mortalité anormale est constatée :**

Consulter les vétérinaires dans un délai de 24 heures et en les prévenant et contacter votre vétérinaire ou la Direction départementale de l'élevage de la protection des productions.

→ Pour plus d'informations, contactez votre vétérinaire ou la Direction départementale de l'élevage de la protection des productions.

### COMMENT FAIRE DES ÉCONOMIES DE CHAUFFAGE ?



Un thermostat programmable, c'est jusqu'à 15% d'économies de chauffage.

Mais le plus important reste d'isoler votre logement ! Pour un conseil neutre et gratuit, contactez **Teneris**, membre du réseau France Rénov' & service public de la rénovation énergétique du Pays de Brest au :

02 98 33 20 09



## SOUTIEN SCOLAIRE AVEC "T'ES CAP"



### "T'ES CAP"

**EST UNE ASSOCIATION DE SOUTIEN SCOLAIRE À DOMICILE S'ADRESSANT À DES ENFANTS EN DIFFICULTÉ.**

Les suivis scolaires se font du CP à la terminale. Ils sont assurés par des bénévoles ou des jeunes en service civique. Ils se déplacent à domicile, **gratuitement, 2 h par semaine maximum**. Le but est de redonner confiance à l'enfant en lui apportant des éléments clés ou lui apprendre à s'organiser pour le travail. La présence d'une tierce personne est souvent vecteur d'attention de non-rejet de l'autorité et déclencheur d'une envie chez l'enfant.

Bien que le siège soit à Plonéour-Lanvern, **l'association "T'es cap" intervient sur tout le Finistère**. L'adhésion à l'association est de 40 € (20€ selon QF). Cette somme assure la gestion du dossier et la recherche d'un accompagnant. Il s'agit d'une cotisation à l'association et ne peut en aucun cas être remboursée. La gratuité du soutien est ensuite assurée toute l'année scolaire. Dès qu'un intervenant correspond aux besoins de l'enfant, la mise en relation se fait dans les locaux de l'association, avec l'enfant et la famille. Le suivi débute quelques jours après.

### VOUS SOUHAITEZ DEVENIR BÉNÉVOLE ?

C'est l'un des moyens les plus simples de soutenir leurs actions. L'association recherche deux types de bénévoles : Les chargés de mission qui aideront un enfant à raison de deux heures par semaine et les bénévoles pour donner un coup de main pour nos activités d'autofinancement (loto, week-end des artisans d'art, ...)

#### T'ES CAP

4 rue René Daniel

29720 Plonéour-Lanvern

09 51 65 85 38

[tescapcontact@gmail.com](mailto:tescapcontact@gmail.com)

<https://tescap29.wixsite.com/tescap>

Facebook : T'es Cap

MICHÈLE LEMESLE

## LA DIANE

Pour cette saison, la Diane compte une trentaine de chasseurs, la fermeture générale est prévue le **29 février et le 31 mars** pour le sanglier.

Concernant les dégâts de gibier tous les exploitants agricoles subissant des dégâts de grand gibier (sanglier, chevreuil, cerf et daim) dans leurs cultures (sur pieds ou semis) peuvent solliciter une indemnisation. Première étape obligatoire : **contacter le service « dégâts » de la Fédération au 02 98 95 93 16.**

ALEXANDRE FAVENNEC

## L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Afin de financer une sortie classe de mer à Crozon pour les CE/CM et une sortie pêche à pied au Guilvinec pour les maternelles, l'APE du Cloître Pleyben a organisé **une Boum d'Halloween le 29 octobre et un repas tartiflette le samedi 16 décembre.**

Avec, en plus, la subvention de la mairie et le don des « Mécaniques d'Hier et d'Aujourd'hui » l'APE pourra réduire le reste à charge des parents.

Pour clore l'année 2023, **un spectacle de Noël a été organisé le mardi 19 décembre avec la venue du Père Noël** pour les enfants de l'école.

Une vente de pizza à emporter est prévue au mois de mars.

CASSANDRA MESNARD

## LA NUIT BIDARD

Malgré une météo capricieuse, l'édition 2023 du Festi Bidard a bien eu lieu.

250 personnes se sont déplacées pour venir déguster le traditionnel cochon grillé à la salle polyvalente.

La soirée s'est poursuivie avec le Fest-noz dans la cour de l'école. Les danseurs ont pu apprécier le travail des groupes

**E-leiz et Trenk ainsi que des chanteuses Céline et Cécile.**

Pour la deuxième année consécutive, le groupe de Rock alternatif, **Human Mirror** était présent pour nous partager leurs différentes reprises et clore la soirée avec succès.

Les membres de l'association réfléchissent déjà à la nouvelle édition 2024 qui se tiendra comme chaque année le 14 août. Nous sommes heureux d'avoir pu accueillir de nouveaux bénévoles.

**Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année. Que la musique continue !**

JUSTINE LALLAURET



## LES MÉCANIQUES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

L'association a été dissoute mais je tiens à remercier toutes les personnes qui nous ont accompagnés dans cette aventure. Nous avons fait don de l'argent restant aux différentes associations de la commune.

FRÉDÉRIQUE NÉDELLEC

## Après la tempête

*Beau soleil, pas de vent, ce samedi 25 novembre 2023, je pars me promener dans les champs.*

*Le bruit des tronçonneuses m'accompagne, et ils ont du pain sur la planche les tronçonneurs !*

*Mon hêtre, dans la prairie, à Coat Ilis Ven est-il encore debout ? Oui, il est bien là fièrement dressé, mes initiales gravées sur son tronc quand je gardais les vaches vers 1954 grandissent avec lui. En revanche, le chêne situé tout contre lui, a été décapité, les sapins dans le petit bois sont déracinés.*

*Partout aux alentours, des branches à débarrasser et des clôtures à refaire...*

*A Saint Jean, un vrai désastre, les gros châtaigniers plantés vers 1985 sont déracinés. Par miracle, la chapelle a juste été frôlée au niveau du porche.*

*Nous sommes le 25 novembre : à la Sainte Catherine, toutes les plantes prennent racines, alors quand est-ce qu'on replante ?*

*Pas tout de suite, bien sûr, et surtout pas trop près des bâtiments.*

*Bon courage à toutes celles et ceux qui ont été touchés par cette tempête dont on se souviendra.*

*Hélène Favennec*

## A VOIR DANS LES ENVIRONS

### LE DOMAINE DE TRÉVAREZ

Un peu d'histoire...

(D'après Chemins du Patrimoine en Finistère)

Situé en la commune de Saint-Goazec, [le château de Trévarez](#) est l'un des derniers édifiés en France.

Sa construction débute en 1893 et s'étale sur près de quinze ans. Il est conçu par l'architecte [Walter-André Destailleur](#), à la demande de James de Kerjégu. Le riche propriétaire partage son temps entre Paris et l'Ouest breton tout en étant bien ancré dans le paysage politique finistérien.

[James de Kerjégu](#) naît en 1846 à Trévarez, où son père et son oncle disposent de près de 2 000 hectares de terres. Diplomate en Amérique du Sud puis en Europe centrale, il poursuit sa carrière en politique.

Le château en kersantite et en brique rouge est bâti sur une hauteur. La façade Nord offre une vue panoramique sur la vallée de l'Aulne et la façade Sud s'ouvre sur les jardins. Le parc est agrémenté de nombreux artifices et fabriques. A l'intérieur, le bâtisseur fait le souhait d'y apporter toute la modernité technique de l'époque en faisant poser un chauffage central, des ascenseurs, des toilettes modernes, l'eau chaude à tous les niveaux...



La décoration suit également les tendances de l'époque car James de Kerjégu fait appel à la **Maison Bing** pour habiller le château de mobiliers de style Art nouveau. Sont également construites des serres et des écuries.

A la mort de James de Kerjégu, sa fille Françoise et son mari, le marquis de la Ferronnays, héritent du château qui connaît une période faste durant laquelle sont organisées de somptueuses réceptions et des parties de chasses à courre. Réquisitionné par les Allemands dès 1940, le château subit les bombardements de la Royal Air Force en juillet 1944.

La partie Ouest est entièrement détruite ainsi que les cuisines à l'Est.

**Henri de la Ferronnays meurt en 1946.** Françoise de Kerjégu n'ayant plus les moyens financiers pour restaurer les parties lourdement endommagées du château celui-ci est laissé à l'abandon jusqu'en **1968**.

Les derniers héritiers de la famille, neveux de Françoise de Kerjégu, mettent la propriété en vente. Le château envahi par la végétation et 85 hectares de jardins en friches sont achetés par **le Conseil général qui fait rouvrir le parc dès 1971**.

Le département réalise progressivement des travaux sur le bâti et ouvre peu à peu de nouveaux espaces à la visite.

**MICHÈLE LEMESLE**



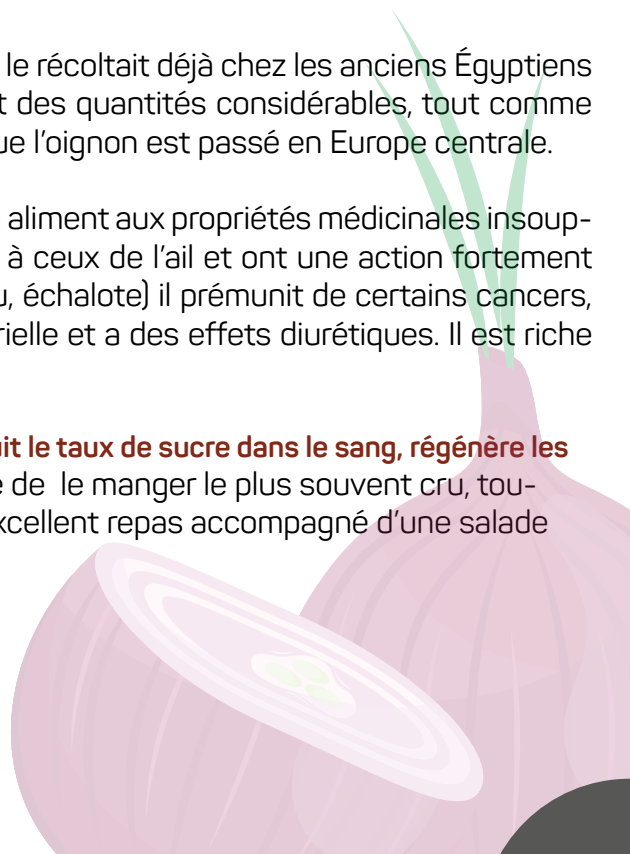
## LE COIN DES HERBES ET FLEURS COMESTIBLES

### L'OIGNON

C'est un légume certainement d'origine perse ou d'Asie centrale. On le récoltait déjà chez les anciens Égyptiens des millénaires avant l'ère chrétienne. Les Grecs en consommaient des quantités considérables, tout comme les Romains et nos aïeux du Moyen Âge. C'est sans doute d'Italie que l'oignon est passé en Europe centrale.

Outre le fait de relever le goût de la majorité des plats, l'oignon est un aliment aux propriétés médicinales insoupçonnées. Ses composants ressemblent, au point de vue chimique, à ceux de l'ail et ont une action fortement bactéricide. Plante de la famille des alliées (ail, ciboulette, poireau, échalote) il prémunit de certains cancers, favorise la formation et sécrétion de la bile, abaisse la tension artérielle et a des effets diurétiques. Il est riche en antioxydants, et en vitamine C.

**Consommé cru ou cuit, l'oignon excite l'appétit, facilite la digestion, réduit le taux de sucre dans le sang, régénère les cellules nerveuses et calme les douleurs rhumatismales.** Il est conseillé de le manger le plus souvent cru, toutefois, une tarte à l'oignon, bon marché et facile à réaliser, fera un excellent repas accompagné d'une salade verte.



## LA TARTE A L'OIGNON

### Pour la version simple :

Ingrédients :

- 1 pâte feuilletée ou brisée, prêt à l'emploi
- 1 kg oignons de votre choix
- 4 œufs et 25cl de crème fraîche, poivre moulu, sel et 1 pincée de muscade moulue

### Pour une version plus gourmande :

- 100gr de lardons fumés
- 50gr de gruyère ou comté râpés

1. Peler et émincer finement les oignons, les faire dorer avec un peu d'huile, dans une casserole à feu doux en mélangeant régulièrement.

Les oignons ne doivent pas brunir ou être grillés.

2. Dans un saladier battre des œufs en omelette, ajouter crème, sel, poivre, muscade et gruyère râpé puis incorporer les oignons cuits et tièdes. Bien mélanger.

3. Mettre la pâte dans un moule à tarte, étaler les lardons sur le fond et verser la préparation précédente.

4. Cuire à four thermostat 7 ou 210 degrés 35 à 40 minutes selon le four utilisé.

MIREILLE LEUTHNER

Sources :

- Mon herbier santé - Maurice Mességué
- La santé grâce aux plantes - Gustave Mathieu

*Bon appétit !*

Directrice de publication : Dominique Bilirit (Maire)

## LE CARNET

(Juillet à décembre 2023)

### Les décès de 4 personnes sont à déplorer

Madame le Maire et la municipalité présentent leurs condoléances aux familles éprouvées.

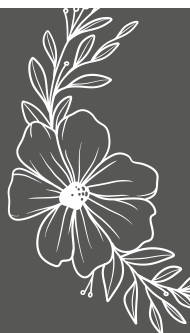
Julie et Prisca se sont dit oui, meilleurs vœux de bonheur !



Bienvenue à

Violette et à Antoine

*Félicitations  
aux parents*



## AGENDA

**1<sup>er</sup> SEMESTRE 2024**

**Vœux du Maire**

samedi 13 janvier à 19h

**Match d'improvisation théâtrale**

vendredi 26 janvier

**INAUGURATION DE LA MAM**

samedi 10 février

**Vente de pizzas par l'APE en mars.**



Le Cloître-Pleyben